

Rapport de minorité N° 96/2018

Acquisition de deux véhicules utilitaires et remplacement de quatre véhicules pour les services de la Ville en 2018

Demande de crédit de CHF 338'600.- TTC

Nyon, le 1^{er} octobre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le mardi 17 avril 2018 en présence de Madame la Municipale Roxane Faraut Linarès et de son chef de service Monsieur François Menthonnex.

La Commission était composée de Mesdames Véronique Bürki (absente), Messieurs Stéphane Delley, Jacques Hanhart, Christian Karcher, Pierre Patelli (absent), Olivier Tripet, Philippe Glasson et Dominique Karlen, président rapporteur.

La commission s'est réunie une seconde fois, le 12 juillet 2018.

Elle était composée de Mesdames Véronique Bürki (absente), Messieurs Stéphane Delley, (absent), Jacques Hanhart, Christian Karcher (absent), Pierre Patelli (absent), Oliver Tripet, Philippe Glasson et Dominique Karlen, président rapporteur.

Renouvellement 2018

Dans le présent préavis nous avons un certain nombre de véhicules nouveaux ou à remplacer.

CULTURE :

Actuellement le service utilise soit le bus équipé d'une plateforme de SMM, soit le véhicule privé d'un collaborateur. On peut sérieusement se demander si le passage d'un véhicule privé à un bus Movano 3,5T est indispensable, surtout que SMM possède toujours son bus.

SPORT MANIFESTATIONS ET MAINTENANCE :

Le véhicule proposé est à essence.

Pour ces deux véhicules nous pouvons regretter que le choix d'un véhicule électrique ne soit pas fait.

En effet la Ville de Nyon a reçu un prix pour la mobilité électrique ceci suite à la pose de 2 bornes sur les parkings de rive et Perdtemps.

Aujourd'hui aucun véhicule électrique, à l'exception de TEM, n'existe dans cette ville.

Si certaines villes proposent de ne plus laisser entrer dans leurs murs les véhicules diesel polluant Nyon continue à en acheter !

Une batterie de 40kWh permet de faire 200 à 250km. La recharge à CHF 0.20 coûte CHF 8.-

Quel véhicule est-il plus économique ? Certes l'achat est plus élevé mais les taxes sont faibles et la possibilité de recharger avec du courant de nuit baisse encore les frais.

SERVICES INDUSTRIELS

Pour ces deux véhicules, qui représentent la moitié du préavis, nous pouvons faire les remarques suivantes :

Ces deux véhicules nécessitent un permis spécial ce qui implique des coûts de formation. Or, celle-ci n'est pas incluse dans le préavis et sera imputée dans le budget formation.

Dans le rapport, il est indiqué que la nacelle à 20m est utile pour les 4 luminaires de Perdtemps et pour les Espaces verts. Si c'est leur seule utilité, une location serait moins onéreuse et le coût d'achat d'une nacelle plus petite moins cher. Ceci sans compter que le véhicule consomme plus à cause de l'importance du poids mort qu'il promène.

ESPACES VERTS ET FOÛTS

Le remplacement d'un tracteur par un autre tracteur semble simple. Toutefois, lorsque l'on voit le tracteur se promener en ville pour l'arrosage, cela semble surfait. Quels sont les travaux agricoles qui nécessiteraient un tel tracteur ? Un véhicule de tourisme avec un crochet de remorquage n'est-il pas suffisant ?

TRAVAUX ENVIRONNEMENT MOBILITE

D'après les renseignements obtenus, ce véhicule est équipé d'un atelier pour la maintenance des feux, etc. Il ne semble pas irréalisable d'avoir un véhicule plus petit équipé d'une remorque. L'économie sur l'achat et l'entretien aura été très sensible.

CONCLUSIONS

Les remplacements des véhicules semblent précipités. Un choix de véhicules électriques et de dimensions plus réalistes serait bienvenu. En cette période difficile pour les finances communales proposer le remplacement de tous ces véhicules est-il nécessaire ?

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 96/2018 concernant l'acquisition de deux véhicules utilitaires et le remplacement de quatre véhicules pour les services de la Ville en 2018,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 338'600.- TTC pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules.

La minorité de la commission
Philippe Glasson
Jacques Hanhart (rapporteur),